

Édito

Depuis deux ans et la crise sans aucun précédent que nous traversons, les artistes et tous les acteurs et actrices de notre filière, dans leur grande diversité, qu'ils viennent du spectacle musical et de variétés, de l'industrie phonographique, de l'édition musicale, de la facture instrumentale ou de la presse musicale, ont démontré une impressionnante capacité de résistance et d'adaptation. À l'heure où ces lignes sont imprimées, la sortie de crise est, on peut l'espérer, enfin en vue, et les contraintes qui pèsent si lourdement, et en tout premier lieu, sur le monde du spectacle vivant s'allègent petit à petit. Malgré le retour inouï de la guerre sur le continent européen et la souffrance de la population ukrainienne, on se prend à rêver pour notre pays d'un été 2022 libre de masques, de passes sanitaires, et, *a fortiori*, de reports et d'annulations.

Si cette embellie semble se profiler, il est malheureusement certain que les conséquences de la crise se feront sentir longtemps. Malgré les innovations auxquelles la période a donné de l'ampleur, notamment grâce aux outils numériques, il est en effet à craindre que la relation des artistes avec le public ait souffert de cet éloignement, ainsi que de la concurrence d'autres pratiques culturelles et de la peur persistante, parfois, de certains. Il faudra du temps pour renouer ce lien et reprendre le fil de l'histoire brillante que la filière de la musique et des variétés écrivait depuis quelques années, avec une croissance à deux chiffres, un rayonnement international et une diversité exceptionnelle dans la création musicale française.

Au Centre national de la musique, nous n'avons eu de cesse, depuis le premier jour de cette crise historique, de répondre à ces défis et aux attentes de la filière qui avait tant attendu et milité pour la naissance de l'établissement.

La gouvernance originale du Centre national de la musique, qui mêle avec l'État, les organisations professionnelles, les sociétés de gestion de droits et les très nombreux professionnels et professionnelles qui font vivre les commissions d'aides, est un atout dont on peut affirmer, avec deux ans de recul, qu'il a fait ses preuves : le « processus permanent de concertation » prévu par la loi permet d'élaborer, en bonne intelligence collective, des réponses aux défis et des solutions opérationnelles. Grâce à l'engagement des membres des innombrables groupes de travail, du conseil professionnel, du conseil d'administration et des commissions d'aides, les politiques mises en œuvre par l'établissement sont discutées

et appliquées dans la plus grande transparence et l'égalité de traitement.

L'année 2021 a été marquée par la poursuite du soutien massif de l'État à la filière musicale. Les quelque 470 M€ que le ministère de la Culture a délégués à l'établissement sur 2020-2022 ont ainsi permis d'éviter les catastrophes. En 2020, près de 5 000 dossiers avaient fait l'objet d'un soutien financier, pour environ 100 M€ ; en 2021, ces chiffres sont passés à 8 700 dossiers pour 161 M€ engagés et, grâce à cela, le maximum a été fait pour que les artistes puissent se produire, en particulier dans les festivals de tous les genres que nous avons accompagnés à l'été 2021 et dans l'ensemble du pays, comme l'a démontré le Fonds d'urgence pour les Outre-mer, adopté à l'automne 2021. En comparant ces actions à celles des autres pays, nos études ont attesté que nulle part ailleurs en Europe autant de crédits budgétaires n'ont été engagés pour préserver le tissu musical.

Ce rapport d'activité est ainsi l'occasion de rendre hommage au service public et à l'équipe du CNM qui a été à la hauteur de ce défi immense, alors même que la construction de l'établissement était encore en cours. En 2021, nous avons pu, enfin, réunir l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices dans un nouveau siège moderne, sobre, adapté aux besoins de l'ensemble des professionnelles et professionnels qui viennent, déjà, s'informer et rencontrer nos équipes, suivre des formations, se procurer nos ouvrages puisque, sur ce terrain aussi, le CNM a continué à avancer, pour mettre en application la loi du 30 octobre 2019.

Plusieurs études importantes ont été rendues publiques, dès le début 2021, sur le passage éventuel au *user centric* sur les plateformes de streaming, sur la place des femmes dans les festivals, sur la diversité à la télévision et à la radio. Parallèlement à cette mission d'observation, le CNMlab, think tank destiné à renforcer les liens entre la filière musicale et le monde académique, a été installé et ses premières productions ont été publiées en 2022.

Alors que l'année 2022 est entamée et que la crise n'est pas encore terminée, plusieurs enjeux des prochains mois méritent d'être soulignés.

Pour le CNM, d'abord. Les crédits de France Relance et le soutien du ministère de la Culture nous permettent de continuer à agir. Le CNM dispose pour cette année d'un budget d'intervention de 194 M€ grâce auquel nous mettons en œuvre les mesures les mieux adaptées, toujours en concertation avec la filière. Mais, à l'horizon 2023, le parachèvement du CNM reste à faire, car le schéma d'intervention et de financement sur lequel l'établissement a vu le

jour doit évoluer pour lui permettre d'assumer l'ensemble des nombreuses missions que lui a confiées le législateur. Des pistes sont d'ores et déjà étudiées pour compléter le financement pérenne de l'établissement. Il nous appartient, avec l'État, d'avancer dans la préparation des décisions qui devront être prises après les prochaines échéances électorales de notre pays.

Si cette question du financement de notre « maison commune » se pose, ce n'est pas tant pour assurer la cohérence et l'effectivité de la loi, ce qui, en soi, pourrait suffire, que pour permettre à la filière musicale et des variétés de relever les défis majeurs qui se dressent devant elle. J'en mentionnerai quatre.

Le premier, c'est le défi de la diversité qui est une formidable richesse pour notre pays et qui doit être préservée. Vu du CNM, cela implique d'aider les créateurs et créatrices, de permettre à tous les talents d'éclorre, tant sur les plateformes de streaming et les radios que dans les salles de concert et les festivals, partout sur le territoire. Cela implique également de croiser les esthétiques, sortir des couloirs, mêler musiques actuelles et musique patrimoniale... jusqu'à oublier ces étiquettes pour que notre filière soit soudée face aux enjeux auxquels elle est confrontée. Cette diversité porte un message sur la société que nous voulons, inclusive, mettant en valeur les droits culturels et permettant une véritable création de spectacles, de musique et de richesses. Elle s'exprime jusque dans l'action territoriale du CNM, en lien avec les services déconcentrés de l'État et en association avec les collectivités locales, en métropole et outre-mer, gage d'efficacité en complément des dispositifs existants.

Le deuxième défi est tourné vers l'international : dès que la reprise se confirmera, il faudra soutenir nos acteurs pour amplifier les succès français sur tous les continents. En 2019, pour la première fois, la barre des 300 M€ de revenus tirés de l'export avait été passée, et plus de 5 000 concerts d'artistes produits en France avaient été donnés dans le monde. Nous devons reprendre cette marche en avant et partir à la conquête de nouveaux publics et de nouveaux territoires sur les plateformes de streaming et dans les lieux de spectacle. Aux États-Unis, au Royaume-Uni ou en Corée, des stratégies conquérantes se préparent. Il faut être au rendez-vous de cette compétition mondiale.

Le défi de l'innovation est, lui aussi, stratégique. Les liens de la musique avec l'innovation sont très forts, depuis toujours, et pas seulement dans le digital. Alors que le premier quart du XXI^e siècle se termine bientôt, nous devons nous saisir des opportunités qui se présentent, dans l'expérience physique du concert (et le plan d'investissement pour les lieux de 30 M€ y contribuera) comme dans le numérique. L'environnement de la filière musicale est là encore concurrentiel avec un temps d'attention disponible contraint. Mais les acteurs de la musique de notre pays ont des atouts à faire valoir. Le CNM sera à leurs côtés, avec les autres partenaires qui soutiennent celles et ceux qui prennent des risques et qui innovent au quotidien. L'établissement a ainsi lancé un programme complet dédié à l'innovation à l'automne 2021 et les premières Rencontres de l'innovation dans la musique sont organisées à Caen, en mai 2022, avec la remise du premier Prix de l'innovation dans la musique. Ce sont de belles aventures entrepreneuriales que le CNM entend aider, dans le métavers notamment.

Enfin, la filière musicale a commencé à s'engager dans la construction d'un modèle plus durable de développement, au sens le plus large de ces mots. Transition écologique, égalité et inclusion, lutte contre les discriminations, nous devons, ensemble, progresser vers plus d'exemplarité car la société le demande et car il s'agit d'un défi considérable qui affecte notamment la relation au public et la soutenabilité économique et sociale de notre écosystème. Dans le domaine de la lutte contre les violences et harcèlements à caractère sexuel et sexiste, la filière musicale a démontré en quelques mois, de manière remarquable, qu'elle pouvait s'engager et accélérer un changement culturel absolument nécessaire. Bientôt, la mise en place de programmes en faveur de la transition écologique, puis de « bonus RSE » dans nos dispositifs d'aides et les efforts de formation, permettra d'aller plus loin.

Sur tous ces sujets, par la concertation permanente, par les moyens financiers qu'il mobilise avec le soutien de l'État, par les études prospectives que nous conduisons et, bien évidemment, par tous les partenariats que nous nouons autour de l'établissement, le CNM aspire à jouer un rôle majeur, au service de l'intérêt général, pour que la musique dans notre pays soit plus forte, plus variée et plus vivante que jamais.

Jean-Philippe THIELLAY
Président du Centre national de la musique